

MARGE DE SOLVABILITE

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

On peut définir la marge de solvabilité comme la réserve supplémentaire de capital que les organismes d'assurance doivent détenir afin de faire face à des événements inattendus. C'est aussi le rapport minimum entre les fonds propres de la société d'assurances et son activité.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**